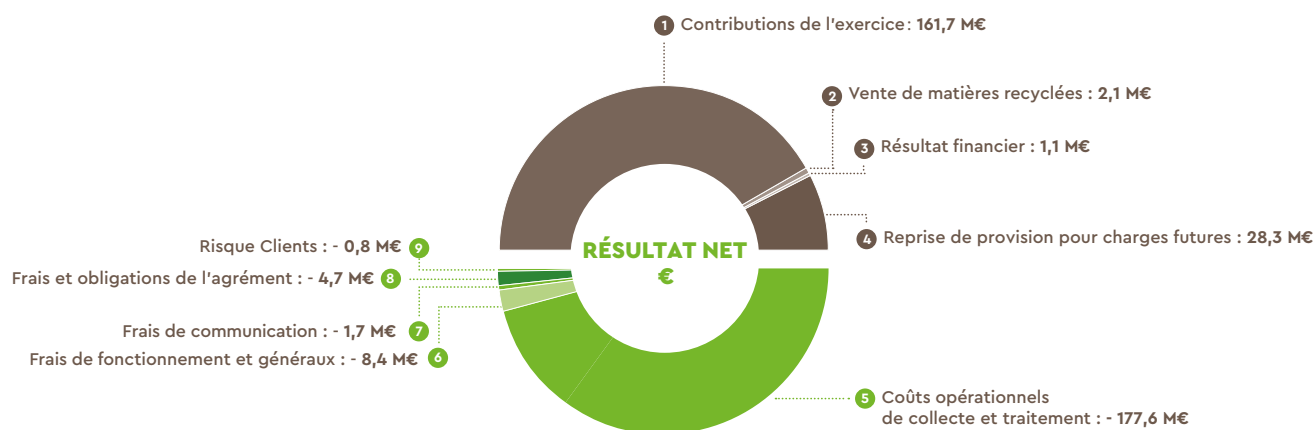


Comptes sociaux 2018



UN ÉQUILIBRE FINANCIER MAINTENU GRÂCE AUX EXCÉDENTS ACCUMULÉS

Les données décrites dans ce rapport correspondent à celles du septième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. L'exercice clos le 31 décembre 2018 est celui de la première année du nouvel agrément d'Éco-mobilier pour la période 2018-2023. Une année de transition nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux objectifs fixés par les pouvoirs publics.



M€ : millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES 2018

Un montant d'éco-participation de 161,7 M€

Les contributions brutes de l'exercice 2018 s'établissent à 161,7 millions d'euros, en progression de +0,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le périmètre des produits pris en charge par Éco-mobilier s'est élargi, depuis le 1^{er} octobre 2018, aux produits rembourrés d'assise et de couchage, plus communément appelés « Couettes et Oreillers ».

En 2018, les mises en marché des adhérents d'Éco-mobilier reflètent 258,8 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, ce qui représente également près de 2,4 millions de tonnes.

Plus de 6,3 millions d'unités mises en marché ont par ailleurs bénéficié d'une éco-modulation du barème du fait de leur composition (bois brut, métal) ou de leur conception évolutive.

94 % des DEA collectés par Éco-mobilier ont été valorisés ou recyclés

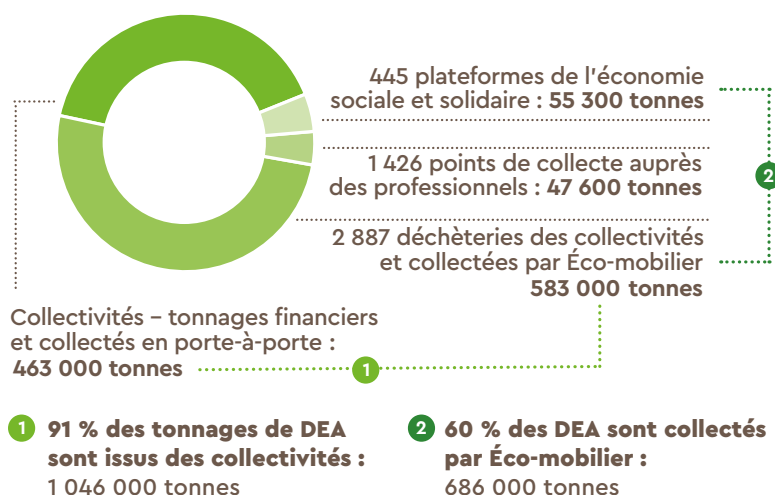
Avec près de 686 000 tonnes collectées en 2018, en progression de 29 % par rapport à 2017, et 597 collectivités sous contrat, Éco-mobilier poursuit sa montée en charge opérationnelle. Les tonnages collectés par Éco-mobilier au travers des 4 758 points de collecte déployés sur les territoires permettent de mettre à disposition de 63,6 millions d'habitants, soit 95 % de la population, une solution de prise en charge de leurs déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et de leur donner une nouvelle vie au travers du recyclage ou de la valorisation.

En 2018, près de 633 700 tonnes ont ainsi été valorisées, soit un taux de valorisation de 94 % dont 57 % de recyclage. Le bois demeure le matériau majoritaire des déchets d'éléments d'ameublement avec plus de 412 000 tonnes recyclées ou valorisées en 2018. La valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération a augmenté de plus de 16 % par rapport à l'an passé pour atteindre près de 140 000 tonnes. Ont également été recyclées en 2018, plus de 35 500 tonnes de ferrailles et près de 27 500 tonnes de mousses, textiles et plastiques.

COÛTS OPÉRATIONNELS ET SOUTIENS AUX PARTENAIRES DE LA COLLECTE

Les coûts opérationnels considérés à la clôture de l'exercice 2018 regroupent les coûts de gestion (collecte et traitement) des 4 758 points de collecte Éco-mobilier.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2018 PAR ORIGINE



Le traitement des DEA collectés par Éco-mobilier

D'un montant total de 135,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice, ils correspondent à l'ensemble des coûts de gestion directe des près de 686 000 tonnes de meubles usagés collectés par Éco-mobilier en 2018 sur les 4 758 points de collecte des partenaires équipés d'une benne dédiée au mobilier.

Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les sites des opérateurs attributaires des marchés.

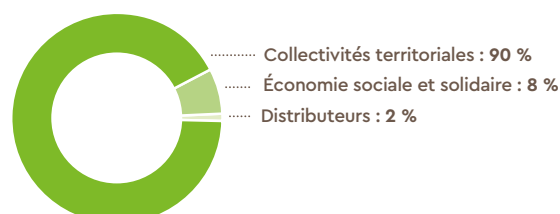
En augmentation de 31 % par rapport à l'exercice précédent, les coûts opérationnels directs demeurent corrélés à l'augmentation du tonnage collecté (+29 %).

Les soutiens financiers aux partenaires de la collecte d'Éco-mobilier, adaptés aux enjeux de la transition environnementale

Dans le cadre des contrats avec les partenaires de la collecte, Éco-mobilier a engagé au titre de 2018 plus de 42 millions d'euros de soutiens à la collecte des DEA pris en charge ou collectés par les partenaires :

- les soutiens financiers aux collectivités, dont 56 % au titre des DEA traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en « porte à porte » ;
- les soutiens financiers à la collecte des 55 300 tonnes de mobilier collectées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- les soutiens financiers à la collecte des 47 600 tonnes de mobilier collectées par les distributeurs.

RÉPARTITION DES COÛTS OPÉRATIONNELS « INDIRECTS »



Pour les 597 collectivités, représentant près de 63,6 millions d'habitants, ayant signé un contrat avec Éco-mobilier, 71 % du parc de déchèteries est équipé d'une benne dédiée à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement à fin 2018.

FRAIS DE COMMUNICATION

Actions à destination des adhérents, des professionnels et des partenaires

- Une communication à destination des adhérents, des professionnels et des partenaires d'Éco-mobilier, notamment pour les informer des objectifs du nouvel agrément 2018/2023, via des articles et des communiqués dans la presse professionnelle, des insertions publicitaires, et la participation d'Éco-mobilier à Esprit Meuble, salon annuel des professionnels de l'ameublement ;
- La présence d'Éco-mobilier à Pollutec, salon biennuel des professionnels du recyclage, afin de présenter notamment sa campagne d'appels d'offres 2019 pour les marchés de ramassage, de tri et de préparation des meubles et matelas usagés en vue de leur recyclage et de leur valorisation.

Actions d'information et de sensibilisation à destination du grand public

- Une présence accrue d'Éco-mobilier sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn...), ainsi que l'organisation d'une campagne médias sur le Web et les réseaux sociaux afin de présenter l'activité et les performances d'Éco-mobilier, avec la réalisation et la diffusion de vidéos pédagogiques et engageantes ;
- La poursuite des animations en réalité virtuelle

dans les magasins des enseignes adhérentes, avec deux films tournés à 360°, présentant le recyclage de façon simple et ludique, pour le mobilier et pour les matelas ;

- Le lancement de l'éco-participation sur les « couettes et oreillers » accompagné par une animation vidéo diffusée sur le site et les réseaux sociaux d'Éco-mobilier et des visites dédiées en magasins afin d'assurer la bonne information des consommateurs ;
- La participation, dans le cadre de ses obligations, à la campagne nationale « Ensemble, continuons de recycler », avec l'ensemble des éco-organismes et l'ADEME, pilotée par le Ministère en charge de l'environnement.

Actions à destination de toutes les cibles avec notamment un nouveau site internet à dimension 100 % servicielle, sorti en septembre 2018, avec les services et outils les plus prisés des particuliers et professionnels mis en avant, des espaces dédiés pour chaque cible, une navigation plus fluide et une expérience utilisateur enrichie.

Réflexion globale sur l'orientation stratégique « grand public » d'Éco-mobilier

Initiés en 2017, les chantiers de réflexion sur l'axe stratégique orienté grand public, ont continué tout au long de l'année 2018.



FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre des obligations de l'agrément entré en vigueur en 2018, Éco-mobilier consacre désormais 2,6 % de ses contributions à des projets de Recherche et Développement (2 %) pour trouver de nouvelles solutions de recyclage pour les matières issues des meubles et matelas usagés, à de l'accompagnement à l'éco-conception (0,5 %) et en faveur du réemploi et de la réutilisation (0,1 %).

Ainsi dans la continuité des actions engagées depuis 2017, Éco-mobilier a poursuivi des actions en matière de Recherche et Développement :

- les caractérisations nécessaires aux actions d'amélioration de la compréhension du gisement de DEA ;
- l'« Éco-Innovation Challenge », via la sélection de 9 projets lauréats destinés à faire émerger de nouvelles solutions de recyclage pour les mousses et textiles issus des matelas, couvertes et oreillers usagés et pour lesquels Éco-mobilier participera financièrement à hauteur de 2,9 M€ d'ici 2022 ;
- les travaux menés en partenariat avec l'INERIS sur les tests d'utilisation en chaufferie du bois de recyclage issu de DEA ;
- l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière, notamment dans le cadre des analyses du cycle de vie des produits.

Dans le cadre des objectifs fixés par les pouvoirs publics pour la période 2018/2023, les actions en matière :

- **d'éco-conception**, Éco-mobilier a organisé en 2018 une concertation avec les adhérents sur le projet d'évolution des éco-participations, avec la définition de nouveaux critères d'éco-modulation sur la base de la recyclabilité des matériaux composant les produits, et la mise en place de services et d'outils pour encourager et accompagner les entreprises de l'ameublement dans leurs démarches d'éco-conception ;
- **de réemploi et de réutilisation**, Éco-mobilier a poursuivi ses partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et lancé un appel à projets visant à promouvoir des projets et actions innovantes de réemploi et de réutilisation des meubles usagés.

Éco-mobilier a mobilisé en 2018, 4,2 millions d'euros au titre des obligations précitées.



FRAIS DE FONCTIONNEMENT

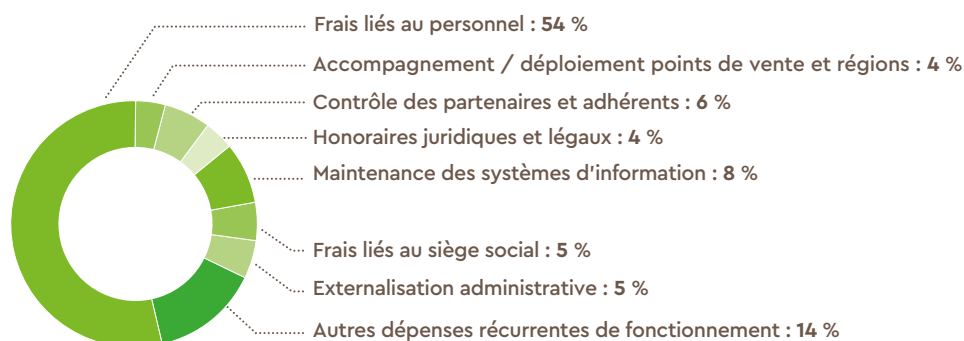
Une maîtrise des coûts

Le total des frais de fonctionnement s'élève à 8,2 millions d'euros et représente 5 % du chiffre d'affaires de l'exercice. En diminution de 0,1 % par rapport à 2017, les frais de fonctionnement de l'exercice rapportés à la croissance de la collecte opérationnelle réalisée par Éco-mobilier sont en diminution relative de 23,5 %.

Une organisation structurée aux enjeux présents

L'organisation demeure structurée autour de 4 grandes directions. Au 31 décembre 2018, l'effectif de 54 personnes présente un âge moyen de 38,3 ans.

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX



PROVISION POUR CHARGES FUTURES

En 2018, l'activité d'Éco-mobilier peut se résumer par :

- 161,7 millions d'euros de contributions assises sur les mises en marché déclarées par ses 5 410 adhérents.
- Plus de 190 millions d'euros de dépenses, nettes de revente des matières recyclées, dont 92 % sont directement liées à la collecte réalisée par Éco-mobilier (686 000 tonnes) et par les collectivités territoriales (463 000 tonnes). Ce qui représente 109 % des contributions de l'exercice.

Il en résulte au 31 décembre 2018, afin d'assurer

l'équilibre financier de la filière, la nécessité de reprendre une partie de la provision pour charges futures à hauteur de 28,3 millions d'euros.

À la clôture de l'exercice 2018, celle-ci est de 142 millions d'euros.

Elle sera significativement mobilisée dès 2019 dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau contrat 2020 pour les entreprises d'ameublement, avec de nouveaux tarifs pour les éco-participations et de nouveaux services pour accompagner financièrement la montée en charge de la collecte, et qui permettra l'équilibre financier nécessaire pour poursuivre les enjeux de l'agrément 2018-2023.

écomobilier

eco-mobilier.fr

50 avenue Daumesnil
75012 Paris



0 811 69 68 70

Service 0.05 € /appel
* prix appel